



Arve Pure 2022

L'opération Arve Pure s'étend désormais aux artisans, industriels et collectivités des Montagnes du Giffre

Après le succès des opérations "Arve Pure 2015" et "Arve Pure 2018" dans la vallée de l'Arve, qui ont permis à 200 entreprises d'être accompagnées, techniquement et financièrement, dans des actions et investissements environnementaux (18.3 millions d'euros d'aides versées par l'Agence de l'eau), **une nouvelle opération a été lancée jusqu'en 2022 élargie à la vallée du Giffre, et permettant aux artisans, industriels et collectivités de bénéficier de subventions exceptionnelles jusqu'à 60 % du montant des investissements.**

Maîtriser ses effluents et préserver notre environnement

La vallée du Giffre peut être exposée à des pollutions diffuses par des rejets d'hydrocarbures, de solvants, de peintures ou de métaux liés à diverses activités artisanales. Ces polluants arrivent en station d'épuration et sont difficilement traités, d'autres sont rejetés dans le milieu naturel à cause de pollutions accidentelles ou en raison de mauvais branchements avec les réseaux d'eaux pluviales.

La mise en œuvre de technologies ou d'équipements plus propres pourrait permettre de réduire ces rejets (exemples : couverture et mise sur rétention des produits dangereux, fontaine de dégraissage, station de nettoyage des outils, séparateur à hydrocarbures, etc.).

Des professionnels déjà engagés dans les Montagnes du Giffre

L'un des premiers bénéficiaires du dispositif Arve Pure dans les Montagnes du Giffre est l'entreprise AMCH, installée à Taninges et spécialisée dans l'aménagement paysager. "Nous avons un projet d'aire de lavage pour le nettoyage de nos véhicules", explique Pierre Humbert, co-dirigeant de l'entreprise. "Lorsque j'ai entendu parler du dispositif Arve Pure, j'ai pris contact avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) pour savoir si des aides étaient possibles".

Conseillée et accompagnée par Grégoire De Missolz, chargé de mission Arve Pure pour les Montagnes du Giffre, l'entreprise AMCH pourra bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux réalisés. "Le chantier est estimé à 37 000 euros et débutera au printemps prochain. Pour réaliser les travaux, nous allons faire appel à des entreprises locales", indique Pierre Humbert. Sur l'aspect administratif, qui peut parfois décourager par manque de temps, l'entrepreneur a été agréablement surpris. "Les contraintes administratives ne sont pas très lourdes et je suis très bien accompagné par la CCMG. C'est vraiment rassurant."

... / ...



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN 3 ÉTAPES

- 1 La réalisation d'un **diagnostic gratuit** pour évaluer les effets d'une activité sur l'eau et identifier les pratiques à corriger.

Un accompagnement vers la mise en œuvre des bonnes pratiques adaptées à votre activité : **les référents Arve Pure sont à vos côtés** pour faciliter vos démarches.
- 2 Une aide pour l'obtention de subventions pour la réalisation des travaux : jusqu'à 60% du montant des investissements.

Un chargé
de mission
à vos côtés
dans les
Montagnes
du Giffre



Grégoire DE MISSOLZ

Fixe : 04 50 47 62 08

Portable : 06 32 25 17 29

g.demissolz@montagnesdugiffre.fr



Pour conclure, Pierre Humbert *“encourage les entreprises de la vallée du Giffre à profiter de ce dispositif, d’autant plus qu’il se termine en 2022. Pour notre part, même sans l’aide d’Arve Pure et même si cet investissement n’est pas strictement productif, nous aurions tout de même réalisé les travaux. Car je considère qu’en tant que chef d’entreprise, j’ai une responsabilité vis-à-vis de la préservation l’environnement, d’autant plus dans une région comme la nôtre”*.



De gauche à droite : Cyril Cathelineau, Maire de Châtillon-sur-Cluses et 7^e vice-Président en charge de l’environnement à la CCMG, Grégoire De Missolz, chargé de mission Arve Pure à la CCMG et Pierre Humbert, co-dirigeant de l’entreprise AMCH.

